

Edition du 24/12/2021 – Numéro 22

Si les liens ne fonctionnent pas, rendez-vous sur le site internet du CNOM : [ici](https://www.conseil-national.medecin.fr/publications?filters%5Border%5D=score&filters%5Bclassifications%5D%5B130%5D=130)

<https://www.conseil-national.medecin.fr/publications?filters%5Border%5D=score&filters%5Bclassifications%5D%5B130%5D=130>

Nombre moyen de nouvelles hospitalisations
quotidiennes

1 233

📉 1.40 % en 7J



Nombre moyen de nouvelles entrées en soins critiques
quotidiennes

275

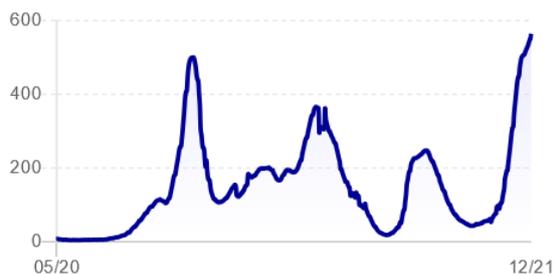
📈 7 % en 7J



Taux d'incidence

565.22

📈 9.22 % en 7J



Nombre de personnes ayant reçu au moins une dose

49 763 746

📈 0.30 % en 7J

Nombre de personnes complètement vaccinées

49 062 910

📈 0.33 % en 7J



[Cliquer](#) pour les actualiser et [régionaliser](#) votre recherche
[Lien](#) vers le [Dashboard](#) de Santé Publique France

● Nombre de personnes ayant reçu au moins une dose

● Nombre de personnes complètement vaccinées

VACCINATION COVID-19

1. Eligibilité au rappel vaccinal contre la Covid-19 :

Le rappel vaccinal se fait uniquement avec un vaccin ARNm quel que soit le ou les vaccins utilisés précédemment.

Le rappel est administré :

- 5 mois après la dernière injection ou une infection à la Covid-19 survenue après une vaccination
- 3 mois pour les personnes sévèrement immunodéprimées sur avis médical.

La HAS a rendu un avis positif le 24/12/2021 – [lien](#) : Covid-19 – Deux recommandations pour contrer OMICRON et ses conséquences ».

« Face à la cinquième vague de l'épidémie de SARS-CoV-2, alors que le variant Omicron, particulièrement contagieux, se répand en France, la HAS a évalué le bénéfice de réduire l'espacement entre la primovaccination et la dose de rappel. Elle recommande que le rappel soit réalisé à partir de 3 mois après la primovaccination. De plus, afin de mieux les protéger, la HAS recommande d'administrer un rappel aux adolescents de 12 à 17 ans, les plus à risque. »

Mon âge	Ma situation	Pfizer-BioNTech	Moderna
12 à 17 ans	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	Je reçois une dose de rappel : <i>Médecin traitant A l'école / Lieu d'apprentissage Pharmacien Cabinet d'infirmier ou sage-femme Chirurgien-dentiste Laboratoire de biologie médicale Centre de vaccination Mon lieu de soin</i>	
	Dans toutes les autres situations	Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	
18 à 29 ans inclus	Quelle que soit ma situation (dont les femmes enceintes)	Je reçois une dose de rappel : <i>Médecin traitant Médecin du travail / Service de santé universitaire Pharmacie Cabinet d'infirmier ou sage-femme Chirurgien-dentiste Laboratoire de biologie médicale Centre de vaccination Mon lieu de soin</i>	
30 ans et plus	Quelle que soit ma situation (dont les femmes enceintes)	Je reçois une dose de rappel : <i>Médecin traitant Médecin du travail / Service de santé universitaire Pharmacie Cabinet d'infirmier ou sage-femme Chirurgien-dentiste Laboratoire de biologie médicale Centre de vaccination Mon lieu de soin</i>	Je reçois une dose de rappel : <i>Médecin traitant Médecin du travail / Service de santé universitaire Pharmacie Cabinet d'infirmier ou sage-femme Chirurgien-dentiste Laboratoire de biologie médicale Centre de vaccination Mon lieu de soin</i>

2. Rappel vaccinal et vaccins AstraZeneca, Moderna et Pfizer :

J'ai 18 ans et plus <i>OU J'ai entre 12 et 17 ans inclus et je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité, je suis éligible au rappel</i>					
Je n'ai pas contracté la Covid-19		J'ai contracté la Covid-19			
Je reçois 2 doses :		Avant ma 1 ^{ère} injection	Après ma 1 ^{ère} injection		Après ma 2 ^{nde} injection
Avec un espacement de 3 à 7 semaines pour Pfizer		Je reçois une dose unique à partir de 2 mois après mon infection	Moins de 15 jours après :	Plus de 15 jours après :	∅
Avec un espacement de 4 à 7 semaines pour Moderna			Je reçois une 2 ^{nde} dose à partir de 2 mois après mon infection	Mon schéma vaccinal initial est considéré comme complet	
Je suis éligible au rappel					
Je reçois une dose de rappel à partir de 5 mois après la dernière dose de vaccin reçue ou à partir de 5 mois après la dernière infection à la Covid-19.					

Situation de la personne			Quand faire le rappel ?	Date de validité du certificat de vaccination
Infection	1 ^{ère} dose	∅	5 mois après la dose de reçue	7 jours après le rappel
1 ^{ère} dose	Infection >15 jours	∅	5 mois après l'infection	7 jours après le rappel
1 ^{ère} dose	Infection <15 jours	2 ^{ème} dose	5 mois après la dernière dose reçue	Tout de suite
1 ^{ère} dose	2 ^{ème} dose	Infection	5 mois après l'infection	Tout de suite
Infection	1 ^{ère} dose	2 ^{ème} dose	5 mois après la dernière dose reçue	Tout de suite

Infographie : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/_covid-19_annexe_dgs-urgent_no2021-122.pdf

DGS-Urgent n°2021_122 ([lien](#)) « Vaccination anti-Covid-19 : Nouvelles modalités de la campagne de rappel ».

3. Rappel vaccinal et vaccin Janssen :

J'ai 18 ans et plus				
Je n'ai pas contracté la Covid-19	J'ai contracté la Covid-19			
J'ai reçu une dose de Janssen :	Avant ma 1 ^{ère} injection	Après ma 1 ^{ère} injection		Après ma 2 ^{ème} injection
Je reçois une dose supplémentaire d'un vaccin à ARNm 4 semaines après mon injection, ou dès que possible si ce délai est dépassé	∅	Moins de 15 jours après : Je reçois une 2 ^{ème} dose 4 semaines après mon infection	Plus de 15 jours après : Mon schéma vaccinal initial est considéré comme complet	∅
Je suis éligible au rappel				
Je reçois une dose de rappel : <ul style="list-style-type: none"> - À partir de 5 mois après la dernière dose de vaccin reçue - Après 4 semaines si j'ai eu la Covid-19 avant ma 1^{ère} injection. 				

Situation de la personne			Quand faire le rappel ?	Date de validité du certificat de vaccination
Infection	Dose Janssen	∅	A partir d'1 mois après la dose reçue	7 jours après le rappel
Dose Janssen	Infection >15 jours	Pas de 2 ^{ème} dose	5 mois après l'infection	7 jour après le rappel
Dose Janssen	Infection <15 jours	2 ^{ème} dose ARNm à 4 semaines de la dose Janssen	5 mois après la dernière dose reçue	Tout de suite
Dose Janssen	2 ^{ème} dose ARNm	Infection	5 mois après l'infection	Tout de suite

Infographie : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/_covid-19_annexe_dgs-urgent_no2021-122.pdf

DGS-Urgent n°2021_122 ([lien](#)) « Vaccination anti-Covid-19 : Nouvelles modalités de la campagne de rappel ».

4. Vaccination des mineurs de 5 à 11 ans :

- Périmètre de cette 1^{ère} campagne de vaccination des enfants de 5 à 11 ans :

La campagne concerne tous les enfants âgés de 5 à 11 ans.

Sont exclus de la campagne de vaccination les enfants présentant une contre-indication médicalement reconnue (liste prévue par l'annexe 2 du décret n°2021-699) et ceux présentant un trouble de l'hémostase ou ayant des antécédents de syndrome inflammatoire multi systémique pédiatrique suite à une infection à la Covid-19 ou ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection (arrêté du 22 décembre 2021 – [lien](#)).

- Modalités de la vaccination des enfants :

Conditions :

- Entretien médical pré vaccinal systématique
- Temps d'échange entre le médecin, les parents et l'enfant

Un questionnaire a été édité par le Ministère de la santé afin de faciliter l'entretien pour la vaccination pédiatrique – [lien](#).

La présence d'au moins un parent accompagnateur est nécessaire à la vaccination de cette classe d'âge. Un formulaire d'autorisation parentale signé par au moins l'un des deux parents doit également être remis au personnel du lieu de vaccination avant de procéder à la vaccination de l'enfant ([lien](#)).

- Le schéma de vaccination complet est de 2 doses de vaccins à 3 semaines d'intervalle.

La forme pédiatrique du vaccin Pfizer-BioNTech est trois fois moins dosée que la forme adulte du vaccin. Une fiche pratique sur l'utilisation de la forme pédiatrique du vaccin Pfizer-BioNTech est disponible en annexe du DGS-Urgent et en ligne sur le site du ministère de la santé.

Il est recommandé de réaliser un test rapide d'orientation diagnostique (TROD) sérologique en amont de chaque vaccination. En fonction du résultat du test, un schéma à une ou deux doses sera proposé.

La 2^{ème} dose doit intervenir 3 semaines (21 jours) après la 1^{ère} dose, sauf dans les situations suivantes :

- Les enfants ayant déjà contracté le Covid-19 ne doivent recevoir qu'une seule dose. Et un délai de 2 mois entre l'infection au SARS-CoV-2 et l'injection doit être respecté.
- Les enfants ayant contracté le Covid-19 plus de 15 jours après la 1^{ère} dose de vaccin ne doivent recevoir qu'une seule dose. Il peut être alors considéré que l'infection représente une stimulation équivalente à l'injection d'une 2^{nde} dose de vaccin.
- Les enfants ayant contracté le Covid-19 moins de 15 jours après la 1^{ère} dose de vaccin doivent recevoir une 2^{nde} dose deux mois après l'infection.

Ces recommandations ne s'appliquent pas aux enfants immunodéprimés pour lesquels il est impératif de prévoir un suivi rapproché du médecin spécialiste qui appréciera au cas par cas le schéma vaccinal à recommander.

- Concomitance avec d'autres vaccinations :

L'avis ([lien](#)) du COSV indique qu'aucun élément ne suggère de risque particulier à une injection concomitante du vaccin anti-Covid-19 et de ces vaccins :

- Rappels contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la coqueluche des enfants âgés de 6 à 11 ans
- Vaccin anti-HPV pour les enfants de 11 ans.

Il est recommandé, à chaque fois que justifié, la combinaison de ces différents vaccins.

➤ Offre de vaccination :

La vaccination pour les enfants est possible en centre de vaccination avec un accueil et des rendez-vous dédiés (liste disponible sur sante.fr).

La vaccination des enfants est également possible en ville, chez les médecins généralistes, pédiatres ou tout autre médecin spécialiste. Les infirmiers peuvent aussi vacciner sur prescription médicale. La vaccination est possible à domicile (médecins, infirmiers). Enfin, certains services de protection maternelle et infantile (PMI) peuvent proposer la vaccination.

Un accompagnement renforcé des familles en termes de pédagogie est nécessaire pour le bon déroulement de cette campagne.

Pour plus d'informations :

- **Arrêté** du 22 décembre 2021 ([lien](#)) – Encadrement de la vaccination des enfants de 5 à 11 ans
- **DGS-Urgent** n°2021_133 ([lien](#)) « Ouverture de la campagne de vaccination contre la Covid-19 à tous les enfants âgés de 5 à 11 ans ».
- **DGS-Urgent** n°2021_128 ([lien](#)) « Ouverture de la campagne de vaccination contre la Covid-19 aux enfants de 5 à 11 ans à risque de formes graves contre la Covid-19 et aux enfants vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée ».
- **HAS** (20/12/2021 – [lien](#)) « Covid-19 : la HAS favorable à l'ouverture de la vaccination sans obligation aux enfants de 5 à 11 ans ».
- **Ministère de la Santé** (14/12/2021 – [lien](#)) Portfolio « Vaccination anti-Covid-19 des enfants de 5 à 11 ans ».
- **CCNE** (16/12/2021 – [lien](#)) « Proposer la vaccination contre la Covid-19 aux enfants de 5-11 ans est-il éthiquement acceptable ? ».
- **Ministère de la Santé** (14/12/2021 – [lien](#)) Infographie « La vaccination pour le grand public ».
- **Ministère de la Santé** (17/12/2021 – [lien](#)) Webinaire « Vaccination pédiatrique »
- **COSV** (06/12/2021 – [lien](#)) « Vaccination des enfants âgés de 5 à 11 ans ».

RAPPEL : EFFETS INDESIRABLES ET VACCINATION :

Les professionnels de santé ou les personnes vaccinées peuvent signaler sur le site signalement-sante.gouv.fr tout effet indésirable immédiat ou retardé à la suite d'une vaccination.

Pour faciliter la déclaration, en particulier celle des effets indésirables graves et/ou inattendus, l'ANSM met à la disposition des professionnels de santé, des personnes vaccinées et de leur entourage, des guides rappelant le principe de la démarche et la marche à suivre.

<https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/covid-19-vaccins/effets-indesirables-lies-aux-vaccins-autorises-contre-la-covid-19-ce-quit-faut-savoir>

5. Prise en charge de la Covid-19 et Bithérapie d'Anticorps Monoclonaux :

La bithérapie d'Anticorps monoclonaux AstraZeneca EVUSHELD® a obtenu une autorisation d'accès précoce par la HAS, le 10/12/2021.

➤ Patients concernés :

Cette spécialité est indiquée en prophylaxie préexposition de la Covid-19 chez les patients adultes de 18 ans et plus :

- Faiblement ou non répondeurs à la vaccination après un schéma vaccinal complet et appartenant à l'un des sous-groupes à très haut risque de forme sévère de Covid-19 tels que définis par l'ANRS-Maladie Infectieuses Emergentes :
 - o Receveurs de greffes d'organes solides,
 - o Receveurs d'une greffe allogéniques de cellules souches hématopoïétiques,
 - o Hémopathies lymphoïdes,
 - o Patients recevant un traitement par anticorps anti-CD20 ou inhibiteurs de BTK ou azathioprine, cyclophosphamide et mycophénolate mofétil,
 - o Sujets porteurs d'un déficit immunitaire primitif.
- OU non éligibles à la vaccination et à haut risque de forme sévère.

Elle est administrée par injection intra-musculaire et nécessite une surveillance des patients pendant 30 min.

Ce traitement à visée prophylactique ne se substitue pas à la vaccination qui doit rester l'option privilégiée.

➤ Eligibilité du patient :

Tout traitement par EVUSHELD® (tixagévimab 150 mg / cilgavimab 150 mg) doit être administré et supervisé par un professionnel de santé qualifié (professionnel hospitalier). Le traitement doit être administré dans des conditions permettant de prendre en charge une réaction liée à l'administration ou une réaction allergique.

Il est recommandé de ne pas administrer EVUSHELD®, association de tixagévimab et de cilgavimab chez les patients ayant au moins deux facteurs de risque cardiovasculaire (dyslipidémie, diabète, obésité, hypertension, tabagisme, sujet âgé).

Pour plus d'informations :

- **DGS-Urgent** n°2021_129 ([lien](#)) « Mise à disposition de la bithérapie d'anticorps monoclonaux des laboratoires AstraZeneca : EVUSHELD (tixagévimab 150 mg / cilgavimab 150 mg) »
- **ANSM** ([lien](#)) « Médicaments : nos informations sécurité, avis et recommandations face à la COivd-19 – Accès précoce et compassionnel »

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins vous remercie pour votre mobilisation continue auprès des patients.

Nous vous souhaitons, malgré les circonstances, de partager avec ceux qui vous sont chers d'agréables fêtes de fin d'année.